

Provins, ville de foire médiévale

1. Données sur le bien du patrimoine mondial

1.1 - Dénomination du bien du patrimoine mondial

Provins, ville de foire médiévale

1.2 - Détails sur le bien du patrimoine mondial

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Provins, ville de foire médiévale	48.56 / 3.299	108	1365	1473	2001
Total (ha)		108	1365	1473	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Provins, ville de foire médiévale: délimitation du bien et de sa zone tampon lors de son inscription sur la Liste en 2001.	2011	

1.5 - Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)

1. [Mairie de Provins](https://www.facebook.com/villeprovins)
2. [Provins, Cité médiévale](https://www.facebook.com/Cite.Medievale.de.Provins/)

Commentaire

<https://www.facebook.com/villeprovins> <https://www.facebook.com/Cite.Medievale.de.Provins/> Twitter : Provins Médiéval ; <https://www.twitter.com/provinsmedieval>
<https://www.mairie-provins.fr> <https://provins-medieval.com> <https://provins.net>

2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)

2.1 - D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>est</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme	Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>n'est pas</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme
2.1.1	Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)		×
2.1.2	Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - 1999)		×
2.1.3	Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar))		×
2.1.4	Réseau mondial des réserves de biosphère L'Homme et la biosphère (MAB)		×
2.1.5	Réseau mondial des géoparc Géoparc mondiaux UNESCO		×

2.2 - Si nécessaire, merci d'inscrire ici vos commentaires sur la question 2.1

2.3 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de demander, le cas échéant, une protection renforcée pour le bien du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.4 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire inscrire le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar), le cas échéant, au cours des trois prochaines années ?

Non

2.5 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

Non

2.7.1	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.2	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.3	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.4	Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.5	Géoparcs mondiaux UNESCO	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	

Non

Non

Brève synthèse

Située en Île-de-France dans le département de Seine-et-Marne, la ville fortifiée historique de Provins est un exemple exceptionnel et authentique de ville de foire médiévale de Champagne, région qui fut un important nœud d'échange et vit, avec l'essor des foires au XIème siècle, le début du grand commerce international en Europe.

Les foires, activités ciblées sur les marchands et les négociants et revêtant un caractère international, exigeaient la protection des transports de marchandises à longue distance entre l'Europe et l'Orient, encourageant l'essor d'activités comme la banque et le change, ainsi que des activités productives (tannage, teinture, draperie). Le schéma urbain et les demeures médiévales qui subsistent à Provins représentent un exemple exceptionnel d'ensemble architectural bâti spécialement pour remplir ces fonctions. Cet ensemble comprend des maisons de marchands, des caves et des entrepôts voûtés, des espaces de plein air destinés aux échanges, mais aussi des ensembles religieux. La ville est également connue pour son système de défense bien préservé, qui a été construit pour la protection des foires.

Critère (ii) : Au début du deuxième millénaire, Provins était l'une des villes du territoire des comtes de Champagne qui hébergèrent les grandes foires annuelles, reliant l'Europe du nord au monde méditerranéen.

Critère (iv) : Provins préserve dans une très grande mesure l'architecture et le tracé urbain caractéristiques de ces grandes villes de foire médiévales.

Intégrité

Si Provins a subi certaines destructions pendant la guerre de Cent Ans aux XIVe et XVe siècles, ainsi que lors de la Révolution française, celles-ci furent assez limitées. Le plan urbain de la ville médiévale est bien préservé, ainsi qu'une grande partie des bâtiments historiques, des canaux et du système de gestion de l'eau. Quelques 150 maisons historiques ont conservé leurs caveaux voûtés médiévaux, destinés au stockage des marchandises. Malgré les changements mineurs intervenus depuis le XVIIe siècle, la ville a préservé son intégrité et celle des lieux associés aux différentes fonctions des foires. La relation de la ville haute avec les plaines du plateau briard est elle aussi intacte. Les nouveaux édifices en ville basse respectent les volumes de l'ensemble, et s'intègrent bien aux bâtiments historiques.

Authenticité

Du fait de son déclin économique, mais aussi de la persistance de ses fonctions urbaines, la ville de foire médiévale de Provins demeure relativement intacte à ce jour. Les espaces libres, les caves, les édifices publics et religieux et les fortifications ont préservé le caractère médiéval du cadre des foires.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La ville de Provins est soumise à un ensemble de mesures de protection prises en application du Code du patrimoine et du Code de l'environnement, qui assurent une protection efficace du bien. Outre la protection de nombreux bâtiments au titre de la loi des monuments historiques et celle de terrains à l'extérieur des remparts au titre des sites classés, elle est inscrite dans un site patrimonial remarquable au sein duquel le développement est strictement contrôlé.

Les composantes du bien appartiennent à des autorités régionales et communales, à des particuliers et à des institutions. Le ministère de la Culture est responsable de la bonne mise en œuvre des différentes formes de protection légale. Les propriétaires particuliers sont responsables de la maintenance des biens protégés, tous les travaux étant placés sous la supervision d'un architecte des Bâtiments de France.

La ville met également en œuvre, en association avec d'autres partenaires institutionnels, une série de programmes axés sur les monuments ou des thèmes particuliers, tels que le tourisme culturel, le contrôle de l'affichage commercial et la régulation de l'accès des voitures.

La zone tampon, qui inclut une partie de la plaine de la Brie, complète cette protection en y ajoutant un caractère rural. Le règlement du site patrimonial remarquable qui s'applique sur ce secteur vise à empêcher tout déboisement et interdit les constructions de toute nature, à l'exception de certains équipements d'intérêt public faisant l'objet d'une liste limitative et d'une localisation précise. Toute modification de l'état des lieux est soumise à l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France. Le reste de la zone tampon est géré par le document d'urbanisme qui permet, d'une part d'identifier les éléments patrimoniaux à préserver et, d'autre part, de réglementer cette zone en fonction des enjeux identifiés. Le plan de gestion du bien est en cours de rédaction.

3.2 - Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).

	Brève identification de l'attribut	Préservé	Compromis	Gravement Compromis	Perdu
3.2.1	Préservation de l'architecture et du tracé urbain de la ville fortifiée historique	✗			
3.2.2	Sauvegarde des maisons de marchands, des caves et des entrepôts voûtés	✗			
3.2.3	Préservation du système de défense de la ville (remparts)	✗			
3.2.4	Préservation du patrimoine religieux	✗			
3.2.5	Système de gestion de l'eau (réseau hydraulique)	✗			
3.2.6		✗			
3.2.7		✗			
3.2.8		✗			
3.2.9					
3.2.10					
3.2.11					
3.2.12					
3.2.13					
3.2.14					
3.2.15					

3.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

4. Facteurs affectant le bien

4.1. Habitat et développement

4.1.1 - Habitat

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, intérieure

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.2 - Développement commercial

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.3 - Zones industrielles

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.4 - Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕			➡	
🔴 négatif							

4.1.5 - Installations d'interprétation pour les visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕			➡	
🔴 négatif							

4.1.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.1 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Depuis le précédent rapport périodique, aucune construction de grande hauteur n'est autorisée ou envisagée dans le cadre de la réglementation en vigueur, notamment au titre de l'urbanisme grâce au site patrimonial remarquable créé depuis 2017 et au contrôle préventif exercé par les services compétents. Le projet évoqué dans le dernier rapport a été depuis abandonné. Deux pôles d'accueil touristique ont été créés en 2016 à la gare de Provins et au prieuré Saint-Ayoul.

4.2. Infrastructures de transport

4.2.1 - Infrastructures de transport de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, extérieure

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕			✕		➡	
🔴 négatif							

4.2.2 - Infrastructures de transport souterrain

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.2.3 - Infrastructures de transport aérien

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.2.4 - Infrastructures de transport maritime

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.2.5 - Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.2.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.2 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Il existe une signalétique sur les autoroutes (A5, A19), lancée à partir d'une initiative du conseil départemental de Seine-et-Marne, qui a été récemment actualisée en respectant la nouvelle charte de l'UNESCO. Par ailleurs, s'inscrivant dans la perspective du développement durable, la ligne de chemin de fer Paris/Provins a été récemment électrifiée (fin des travaux en 2022).

4.3. Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

4.3.1 - Infrastructures hydrauliques

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.2 - Infrastructures liées aux énergies renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, extérieure

✕ S'applique	Ne s'applique pas						
--------------	-------------------	--	--	--	--	--	--

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif							
🔴 négatif ✕	✕			✕			📈

4.3.3 - Infrastructures liées aux énergies non renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.4 - Installations localisées

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique	Ne s'applique pas						
--------------	-------------------	--	--	--	--	--	--

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕			✕		➡	
🔴 négatif							

4.3.5 - Grandes installations linéaires

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.3 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.3.2 : des dispositions sont prises par la collectivité du Provençois et les collectivités limitrophes pour interdire l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Toutefois, il existe un risque potentiel dans les départements voisins du bien (la Marne, l'Aube). 4.3.4 : ces installations (traitement des eaux usées et déchetterie) sont indispensables pour le fonctionnement du bien mais sans impact visuel négatif sur sa VUE.

4.4. Pollution

4.4.1 - Pollution des océans

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.2 - Pollution des eaux souterraines

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.3 - Pollution des eaux de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.4 - Pollution atmosphérique

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.5 - Déchets solides

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕		➡	
🔴 négatif							

4.4.6 - Apport excessif d'énergie

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.4 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

La ville s'est dotée en 2019 d'une déchetterie et d'un système d'éclairage LED pour les monuments et l'éclairage public.

4.5. Utilisation/modification des ressources biologiques

4.5.1 - Pêche/collecte de ressources aquatiques

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.2 - Aquaculture

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.3 - Modification du régime des sols

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

Ne s'applique pas

S'applique

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.5.4 - Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.5 - Production de semences

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

Ne s'applique pas

S'applique

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.5.6 - Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.7 - Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.8 - Chasse commerciale

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.9 - Chasse de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.10 - Exploitation forestière/production de bois

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.11 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.5 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Le paysage agricole qui entoure le paysage urbain classé participe à la mise en valeur du bien. 4.5.3 et 4.5.5 : les cultures céréalières développées autour du bien sont caractéristiques des cultures de la plaine de la Brie. Ces cultures participent à la préservation de la VUE du bien et de sa zone tampon en maintenant le caractère rural du paysage entourant le bien.

4.6. Utilisation de ressources matérielles

4.6.1 - Exploitation minière

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.2 - Exploitation de carrières

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.3 - Pétrole/gaz

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.4 - Exploitation hydraulique

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.5 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.6 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Il n'existe pas aujourd'hui d'exploitation des canaux hydrauliques historiques qui ont contribué à l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial.

4.7. Conditions locales affectant le tissu physique

4.7.1 - Vent

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.7.2 - Humidité relative

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.7.3 - Température

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.7.4 - Radiation/lumière

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.7.5 - Poussière

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.7.6 - Eau (pluie/nappe phréatique)

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.7.7 - Nuisibles

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.7.8 - Micro-organismes

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.7.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.7 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Le bien fait l'objet d'un entretien régulier de ses monuments qui permet d'éviter les phénomènes d'érosion (achèvement en 2022 de la restauration pluriannuelle des remparts et leur mise en lumière après une campagne de travaux conduite depuis une trentaine d'années).

4.8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

4.8.1 - Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ✕	✕		✕				↗
négatif							

4.8.2 - Modifications des valeurs associées à ce patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.8.3 - Chasse, récolte et ramassage traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.8.4 - Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.8.5 - Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ✕		✕	✕				↗
négatif							

4.8.6 - Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ✕	✕	✕	✕				↗
négatif							

4.8.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.8 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

L'augmentation significative du nombre de visiteurs (de 500 000 en 2001 à 1 million en 2022) a nécessité la mise en place d'une réglementation concernant l'ouverture de commerces et autres vendeurs non réglementés. Le contexte économique (coût du logement) ainsi que l'aspiration à un meilleur confort de vie ont favorisé le développement d'une mixité sociale à Provins qui a nécessité la mise en place d'une gestion appropriée. Les affectataires du patrimoine religieux contribuent à sa sauvegarde.

4.9. Autres activités humaines

4.9.1 - Activités illégales

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✗ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.2 - Destruction délibérée du patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✗ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.3 - Entraînement militaire

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✗ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.4 - Guerre

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✗ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.5 - Terrorisme

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

✗ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✗		✗	✗	✗		➡️	

4.9.6 - Troubles civils

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✗ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.9 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les dispositions sont prises pour pallier les risques potentiels de terrorisme et autres débordements (plan Vigipirate) notamment lors des fêtes médiévales en vue de sécuriser l'accueil du public.

4.10. Changement climatique/problèmes météorologiques

4.10.1 - Tempêtes

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✗ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.2 - Inondations

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✗ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.3 - Sécheresses

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🌿 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
➕ positif							
➖ négatif ✕		✕		✕			📈

4.10.4 - Désertification

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.5 - Modification des eaux de l'océan

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.6 - Températures extrêmes

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🌿 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
➕ positif							
➖ négatif ✕		✕	✕	✕			📈

4.10.7 - Autres modifications du climat

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.8 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.10 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les nombreux espaces verts et boisés ainsi que les caves voûtées qui ont été préservés à l'intérieur du bien, permettent de limiter l'impact des températures élevées. Il existe également un projet de coulée verte à l'emplacement ancien des remparts comprenant un parcours de sensibilisation à la préservation de la nature (faune et flore) à l'intention de la population provinoise et des visiteurs.

4.11. Évènements écologiques ou géologiques soudains

4.11.1 - Éruption volcanique

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.2 - Tremblement de terre

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.3 - Tsunami/raz-de-marée

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.4 - Avalanche/glissement de terrain

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.5 - Erosion et envasement/dépôt

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.6 - Incendies d'origine naturelle

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.11 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

À la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, la Ville de Provins a mis en place un système de détection incendie très sophistiqué concernant la charpente et l'ensemble du prieuré Saint-Ayoul et qui concernera également l'église Sainte-Croix, actuellement en cours de restauration.

4.12. Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

4.12.1 - Espèces transportées

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.2 - Espèces envahissantes/exotiques terrestres

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique		Ne s'applique pas					
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕				

4.12.3 - Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.4 - Espèces envahissantes/exotiques marines

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.5 - Espèces hyper-abondantes

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.6 - Matériel génétiquement modifié

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.12 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Des mesures de régulation ont été mises en place afin de limiter les nuisances dues aux pigeons.

4.13. Gestion et facteurs institutionnels

4.13.1 - Système de gestion/plan de gestion

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔊 actuel	🔊 potentiel	🏠 intérieure	🌿 extérieure	↘ Décroissant	→ Stable	↗ Croissant
➡ positif ✕	✕	✕	✕	✕			↗
🔴 négatif							

4.13.2 - Cadre juridique

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔊 actuel	🔊 potentiel	🏠 intérieure	🌿 extérieure	↘ Décroissant	→ Stable	↗ Croissant
➡ positif ✕	✕	✕	✕	✕			↗
🔴 négatif							

4.13.3 - Gouvernance

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔊 actuel	🔊 potentiel	🏠 intérieure	🌿 extérieure	↘ Décroissant	→ Stable	↗ Croissant
➡ positif ✕	✕	✕	✕	✕			↗
🔴 négatif							

4.13.4 - Activités de gestion

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔊 actuel	🔊 potentiel	🏠 intérieure	🌿 extérieure	↘ Décroissant	→ Stable	↗ Croissant
➡ positif ✕	✕	✕	✕				↗
🔴 négatif							

4.13.5 - Ressources financières

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔊 actuel	🔊 potentiel	🏠 intérieure	🌿 extérieure	↘ Décroissant	→ Stable	↗ Croissant
➡ positif ✕	✕		✕			→	
🔴 négatif							

4.13.6 - Ressources humaines

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔊 actuel	🔊 potentiel	🏠 intérieure	🌿 extérieure	↘ Décroissant	→ Stable	↗ Croissant
➡ positif ✕	✕		✕			→	
🔴 négatif							

4.13.7 - Activités de recherche/de suivi à faible impact

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, potentiel, intérieure

X S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif X	X	X	X				
 négatif							

4.13.8 - Activités de recherche/de suivi à fort impact

Réponses précédentes du cycle 2 (26/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.13.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués comme pertinents au point 4.13 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

La gestion très suivie du bien reste à formaliser dans un plan de gestion global, conformément aux recommandations du Comité du patrimoine mondial et aux obligations résultant de la loi française du 7 juillet 2016 imposant aux biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de se doter d'un plan de gestion annexé aux documents d'urbanisme (art L 612-1 du code du patrimoine).

4.14. Autre(s) facteur(s)

4.14.1 - Autre(s) facteur(s)

4.15. Tableau récapitulatif des facteurs

4.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

Nom	Impact			Origine		Trend
4.1 Habitat et développement						
4.1.4 Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs						
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs						
4.2 Infrastructures de transport						
4.2.1 Infrastructures de transport de surface						
4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables						
						
4.3.4 Installations localisées						
4.4 Pollution						
4.4.5 Déchets solides						
4.5 Utilisation/modification des ressources biologiques						
4.5.3 Modification du régime des sols						
4.5.5 Production de semences						
4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						

4.8.1 Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses						
4.8.5 Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés						
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs						
4.9 Autres activités humaines						
4.9.5 Terrorisme						
4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.3 Sécheresses						
4.10.6 Températures extrêmes						
4.12 Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes						
4.12.2 Espèces envahissantes/exotiques terrestres						
4.13 Gestion et facteurs institutionnels						
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion						
4.13.2 Cadre juridique						
4.13.3 Gouvernance						
4.13.4 Activités de gestion						
4.13.5 Ressources financières						
4.13.6 Ressources humaines						
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact						
Légende actuel potentiel négatif positif intérieure extérieure						

4.16. Évaluation des facteurs positifs et négatifs actuels et potentiels

4.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

4.1 Habitat et développement

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.1.4 Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs						
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur						
	Restreinte					

✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.2 Infrastructures de transport

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.2.1 Infrastructures de transport de surface	 		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables			

	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.4 Pollution

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.4.5 Déchets solides						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.5 Utilisation/modification des ressources biologiques

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.5.3 Modification du régime des sols							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.5.5 Production de semences							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

✕	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique

	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
✕	En baisse
	Statique
	En hausse

4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.8.1 Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	

	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.8.5 Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
--	-----------------------

	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.9 Autres activités humaines

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.9.5 Terrorisme						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
✕	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.3 Sécheresses						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.6 Températures extrêmes						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
X	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
X	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
X	Statique
	En hausse

4.12 Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.12.2 Espèces envahissantes/exotiques terrestres						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
X	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
X	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne

	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.13 Gestion et facteurs institutionnels

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion	  	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.2 Cadre juridique	  	 	
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur			
	Restreinte		
	Localisée		

✕	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.3 Gouvernance						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne

	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.4 Activités de gestion	  		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.5 Ressources financières	 		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive

	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.6 Ressources humaines						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne

	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact	  		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.17. Inscription en série (nationale ou transnationale)

4.17.1 - Si votre bien fait l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur

4.18. Évaluation de l'état de conservation au prochain cycle des Rapports périodiques

4.18.1 - Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques).

	Attribut	Préservé	Compromis	Gravement compromis	Perdu
4.18.1.1	Préservation de l'architecture urbaine et du tracé historique	✕			
4.18.1.2	Sauvegarde de l'architecture médiévale et du système de défense (remparts)	✕			

4.18.1.3	Sauvegarde des maisons de marchands , des caves et des entrepôts voûtés	×			
4.18.1.4	Préservation du patrimoine religieux	×			
4.18.1.5	Système de gestion de l'eau (réseau hydraulique)	×			

5. Protection et gestion du bien

5.1. Limites et zones tampons

5.1.1 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les limites sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien**

5.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?

Les limites **sont connues** par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires

5.1.3 - La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les zones tampons sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.**

5.1.4 - Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues et reconnues par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires.**

5.1.5 - Remarques, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial

La zone tampon se superpose au ban communal et une partie importante de cette zone est couverte par le site patrimonial remarquable (SPR) institué par la loi du 7 juillet 2016 et mis en place depuis 2017. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose au plan local d'urbanisme (PLU) et est soumise à l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France, fonctionnaire de l'État rattaché à la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

5.2. Mesures de protection

5.2.1 - Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles).

Cinquante-quatre bâtiments historiques dans la zone de Provins (plus une zone de 500m autour de chacun d'eux) sont protégés aux termes des dispositions de la législation française sur les Monuments historiques (loi de 1913 sur la protection des bâtiments, des objets mobiliers et des vestiges archéologiques, loi de 1930 sur la protection des monuments et sites naturels). Douze d'entre eux sont identifiés comme des monuments classés, quarante et un figurent sur la liste des monuments inscrits. Une autorisation ministérielle doit être obtenue avant toute forme d'intervention, et les travaux doivent être supervisés par l'architecte en chef des monuments historiques ou l'architecte des Bâtiments de France.

La protection des biens individuels est renforcée par la loi de 1983 sur les Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et la loi de 1962 sur les secteurs sauvegardés. Les zones concernées de la ville de Provins sont couvertes par ces deux textes législatifs, et la Ville Basse a été identifiée comme ZPPAUP en février 2001.

Information extraite du rapport soumis au CPM par l'Etat partie en février 2012 :

(Contexte : Le maire de Provins a décidé la mise en révision des deux ZPPAUP afin de pouvoir ouvrir à l'urbanisation trois secteur actuellement inconstructibles dans le PLU (Plan local d'urbanisme) et protégés par les deux ZPPAUP. Le préfet de Seine-et-Marne a émis le 23 juillet 2009 un avis favorable à cette révision).

En effet, la procédure française nécessite que le Plan local d'urbanisme (PLU) –document d'urbanisme- doit être mis en conformité avec la ZPPAUP. A ce jour, le plan local d'urbanisme (PLU) de Provins, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2008 a été annulé par un jugement du Tribunal administratif le 24 novembre 2011. Par conséquent, la révision simplifiée, dont l'objet était l'accord avec des nouvelles dispositions de la ZPPAUP de la ville haute applicables depuis le 29 octobre 2009, est caduque.

Par ailleurs, l'État attire l'attention du Comité sur la durée nécessairement limitée de la ZPPAUP de Provins telle qu'elle résulte de la procédure de révision de 2008.

En effet, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose de transformer les ZPPAUP en aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) avant le 15 juillet 2015.

Dans le cas contraire – c'est à dire si le maire ne souhaite pas transformer sa ZPPAUP en AVAP, les protections au titre des abords de monuments historiques (loi du 31 décembre 1913) et des sites seront rétablies : s'appliquerait alors à Provins le même dispositif de protection du patrimoine que celui qui existe sur la majorité du territoire national.

Dans le cadre de la transformation de la ZPPAUP de Provins en AVAP, les services de l'État qui accompagnent l'instruction de cette procédure confirment au Comité qu'ils veilleront à la préservation de valeur universelle exceptionnelle du bien UNESCO et à son intégrité.

Source: Evaluation des Organisations consultatives, rapport sur l'état de conservation par l'Etat partie 2012

Commentaire

Les lois de 1983 et 1993 ont été remplacées par la loi du 7 juillet 2016 qui a institué les sites patrimoniaux remarquables (SPR) se substituant aux anciennes ZPPAUP et AVAP. Depuis 2017 a été mis en place un SPR qui recouvre la quasi-totalité des zones de la ville haute et basse. Ce SPR constitue une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU et prend en compte la ville médiévale ainsi qu'une partie des faubourgs et des paysages.

5.2.2 - Indiquez les législations et autres mesures (réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire, contractuelles, institutionnelles ou traditionnelles) qui n'apparaissent pas au point 5.2.1 et précisez la catégorie à laquelle elles appartiennent.

Loi de 1930 / Loi sur les sites / Site classé (art 630-1 du code de l'environnement) : terrains contigus aux remparts / Plan local d'urbanisme, site patrimonial remarquable /

5.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation y compris en matière d'aménagement du territoire) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?
Le **cadre juridique** destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est **adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces**.

5.2.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?
Le **cadre juridique** de la zone tampon destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est **adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces**.

5.2.5 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?
Le **cadre juridique** pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial constitue une **base appropriée pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien**.

5.2.6 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?
On dispose **de capacités/ressources appropriées** pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

5.2.7 - Indiquez brièvement comment la législation, y compris l'aménagement du territoire et les autres réglementations, fonctionne en pratique.
L'application des différentes législations et réglementations s'effectue en associant étroitement les services de l'État et ceux de la Ville de Provins, notamment dans le cadre de la convention pluriannuelle conclue jusqu'en 2028 pour la restauration des principaux monuments historiques de la ville. Cette convention a permis d'engager depuis 2015 un vaste programme de restauration, portant notamment sur l'ensemble du prieuré Saint-Ayoul, et d'achever en 2022 la restauration des remparts.

5.2.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures prises pour protéger le bien du patrimoine mondial
Le système de gestion du bien respecte l'ensemble des attributs de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Ce système reste à formaliser dans un plan de gestion global comme le prévoit désormais la loi française (article L 612-1 du code du patrimoine).

5.3. Système de gestion/Plan de gestion

5.3.1 - Cochez la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien
Système de gestion public local/national conjoint

Si vous avez choisi « Autre », précisez

5.3.2 - Système de gestion : indiquez quel(s) outil(s) de gestion ci-après est/sont utilisé(s) pour aider à protéger le bien.

- ☐ Un plan officiel de gestion ou un plan de zonage du bien.
- ☐ Des « protocoles d'accord » conclus par des institutions de gestion, des groupes ou autres, y compris des documents acceptés par les communautés locales pour la gestion.
- ☐ Un plan annuel de travail ou d'activités.
- ☐ Un plan de gestion des visiteurs/de la fréquentation.
- ☐ Une évaluation de la diversité biologique et culturelle et de l'intérêt du bien pour l'écosystème.
- ☐ Une approche conjointe de gestion du patrimoine culturel et naturel.

5.3.3 - Décrivez brièvement le système de gestion établi pour votre bien
Le système de gestion du bien fait intervenir de nombreux acteurs : services de l'État (ABF, DRAC, État central, DGPA), collectivités locales (Ville, département, région d'Île de France), architecte en chef des monuments historiques (ACMH).

5.3.4 - Documents de gestion

Commentaire

Les lois de 1983 et 1993 ont été remplacées par la loi du 7 juillet 2016 qui a institué les sites patrimoniaux remarquables (SPR) se substituant aux anciennes ZPPAUP et AVAP. Depuis 2017 a été mis en place un SPR qui recouvre la quasi-totalité des zones de la ville haute et basse. Ce SPR constitue une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU et prend en compte la ville médiévale ainsi qu'une partie des faubourgs et des paysages.

5.3.5 - La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien ?
La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 **n'a pas été utilisée**.

5.3.6 - Si la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a été utilisée pour ce bien, décrivez brièvement les mesures prises.

5.3.7 - Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?
Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique **n'a pas été utilisé**.

5.3.8 - Si le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été utilisé, décrivez brièvement les mesures prises, ainsi que les études effectuées sur les effets du changement climatique sur le bien :

5.3.9 - La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour ce bien

?

La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial **n'a pas été utilisée.**

5.3.10 - Si la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises

5.3.11 - Les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?

Il y a une **coordination appropriée** entre toutes les entités/tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien.

5.3.12 - Le système/plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.

5.3.13 - Le système/plan de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système/plan de gestion est **totalement mis en œuvre** et son suivi est assuré.

5.3.14 - Existe-t-il un plan de travail/d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il **existe** un plan de travail/plan d'action annuel et toutes les activités sont mises en œuvre et leur suivi est assuré.

5.3.15 - Le système de gestion intègre-t-il des mécanismes et procédures formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

		Sans objet	Pas de mécanismes de participation	Une certaine participation	Participation directe	Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents
5.3.15.1	Communautés locales				×	
5.3.15.2	Collectivités locales				×	
5.3.15.3	Propriétaires dans le périmètre du bien et de la zone tampon				×	
5.3.15.4	Peuples autochtones	×				
5.3.15.5	Femmes					×
5.3.15.6	Autres groupes spécifiques	×				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

5.3.16 - Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires/coordonateurs/personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants

		Sans objet	Pas de coopération/relation	Faible	Moyenne	Bonne
5.3.16.1	Communautés locales					×
5.3.16.2	Autorités locales/municipales					×
5.3.16.3	Peuples autochtones	×				
5.3.16.4	Propriétaires fonciers					×
5.3.16.5	Femmes					×
5.3.16.6	Jeunes/enfants					×
5.3.16.7	Chercheurs					×
5.3.16.8	Visiteurs locaux/touristes					×
5.3.16.9	Touristes nationaux/internationaux					×
5.3.16.10	Secteur touristique					×
5.3.16.11	Entreprises et industries locales					×
5.3.16.12	ONG				×	
5.3.16.13	Autres groupes spécifiques	×				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

5.3.17 - Évaluez de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial

		Sans objet	Pas de contribution	Contribution limitée	Contribution importante	Parfaite réalisation des objectifs
5.3.17.1	Le système de gestion du bien contribue à l'égalité des genres.					×
5.3.17.2	Le système de gestion du bien offre des services / avantages à la communauté locale au niveau de l'écosystème (par ex. air, eau, aliments, plantes médicinales).					×
5.3.17.3	Le système de gestion du bien contribue à l'inclusion sociale et l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou autre, de la religion, du milieu économique ou de toute autre considération.					×
5.3.17.4	Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme.					×
5.3.17.5	Le système de gestion du bien contribue à favoriser le développement économique inclusif local et à améliorer les moyens de subsistance.					×
5.3.17.6	Le système de gestion du bien contribue à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine.					×

5.3.18 - Commentaires supplémentaires concernant l'évaluation du système de gestion ci-dessus

5.3.19 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au système/plan de gestion

Un plan de gestion est en cours de rédaction.

6. Ressources financières et humaines

6.1. Financement

6.1.1 - Si vos sources de financement ne correspondent pas exactement à celles indiquées, inscrivez les sommes correspondant au type de financement qui représente votre situation avec le plus de justesse et utilisez la boîte de commentaires pour plus de détails.

		Frais de projets	Frais courants
6.1.1.1	Financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.2	Financement international bilatéral	0 %	0 %
6.1.1.3	Fonds du patrimoine mondial (Assistance internationale)	0 %	0 %
6.1.1.4	Contribution des autres conventions et programmes	0 %	0 %
6.1.1.5	Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.6	Gouvernemental (national/fédéral)	50 %	50 %
6.1.1.7	Gouvernemental (régional, provincial, État central)	20 %	20 %
6.1.1.8	Gouvernemental (local/municipal)	25 %	25 %
6.1.1.9	Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.10	Frais payés par les visiteurs (par ex. entrée, toilettes, parking, camping, etc.)	5 %	5 %
6.1.1.11	Activités commerciales (par ex. merchandising et restauration, permis pour filmer, concessions, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.12	Autre	0 %	0 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.2 - Commentez ci-après les autres sources de financement qui ne sont pas indiquées ci-avant

6.1.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer de manière efficace le bien du patrimoine mondial ?

Le budget dont on dispose **est acceptable**, mais **pourrait être augmenté ultérieurement** afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion.

6.1.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées à moyen terme** et **devraient être assurées pour le long terme**.

6.1.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au financement et aux infrastructures

Une convention pluriannuelle a été conclue en 2005 entre l'État et la Ville de Provins portant sur la restauration du patrimoine provinois. Elle a été prolongée en 2019 jusqu'en 2028 et a permis la restauration des principaux édifices classés au titre des monuments historiques (remparts, prieuré de Saint-Ayoul, église Sainte-Croix). État : 50% (conformément à la convention de gestion signée entre l'État et la Ville pour la période 2019-2028) ; Région : 10%; Département : 20%; Commune 20%.

6.1.6 - Estimez la participation des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales.

		Issus des communautés locales %	Issus d'ailleurs %
6.1.6.1	Hommes	50 %	50 %

6.1.6.2	Femmes	50 %	50 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.7 - Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion.

6.1.8 - Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Bonne disponibilité
Participation et inclusion des communautés	Disponibilité moyenne
Préparation aux risques	Disponibilité moyenne
Renforcement des compétences et éducation	Bonne disponibilité
Administration	Bonne disponibilité
Recherche et suivi	Bonne disponibilité
Sensibilisation et communication des informations publiques	Bonne disponibilité
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Bonne disponibilité
Gestion des visiteurs / tourisme	Bonne disponibilité
Gardiennage, police	Bonne disponibilité

6.1.9 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Disponibilité moyenne
Participation et inclusion des communautés	Disponibilité moyenne
Préparation aux risques	Disponibilité moyenne
Renforcement des capacités et éducation	Disponibilité moyenne
Administration	Disponibilité moyenne
Recherche et suivi	Bonne disponibilité
Sensibilisation et communication des informations publiques	Disponibilité moyenne
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Bonne disponibilité
Gestion des visiteurs/tourisme	Bonne disponibilité
Forces de l'ordre (gardiennage, police)	Bonne disponibilité

6.1.10 - La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour le bien ?

La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial **n'a pas été utilisée**.

6.1.11 - Si la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises.

6.1.12 - Existe-t-il des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site pour développer l'expertise locale et permettre le transfert des compétences pour la conservation et la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Un plan ou programme **local** de renforcement des compétences est en place et totalement mis en œuvre ; **toutes les compétences techniques sont transmises** à ceux qui gèrent le bien localement.

6.1.13 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

7. Études scientifiques et projets de recherche

7.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est **appropriée**.

7.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer

la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

7.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés avec une sensibilisation active** des communautés locales et des publics nationaux et internationaux.

7.4 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Les études et recherches portent sur la période médiévale, dont les foires de Champagne, objet de la DVUE. La Ville de Provins accueille régulièrement des chercheurs au plan national et international (contrat passé en 2023 avec l'université de Columbia concernant l'accueil d'une quinzaine de chercheurs) en vue d'effectuer des études sur les fonds anciens de Provins (enluminures des 13e-14e siècles, chartes médiévales, incunables).

8. Éducation, information et sensibilisation

8.1 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants

Communautés locales	Bonne sensibilisation
Autorités locales, municipales	Bonne sensibilisation
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sensibilisation moyenne
Femmes	Bonne sensibilisation
Jeunes/enfants	Bonne sensibilisation
Chercheurs	Bonne sensibilisation
Visiteurs locaux	Bonne sensibilisation
Touristes nationaux/internationaux	Bonne sensibilisation
Secteur du tourisme	Bonne sensibilisation
Entreprises et industries locales	Bonne sensibilisation
ONG	Sensibilisation moyenne
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez :	

8.2 - Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il existe **un programme planifié et efficace d'éducation et de sensibilisation** des enfants et des jeunes qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial.

8.3 - Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?

Communautés locales
Autorités locales, municipales
Jeunes/enfants
Touristes nationaux/internationaux
Secteur du tourisme

8.4 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial

Centre d'accueil des visiteurs	Bien adaptée
Musée de site	Moyennement adaptée
Kiosques d'information	Moyennement adaptée
Visites guidées	Bien adaptée
Sentiers/itinéraires	Bien adaptée
Documents d'information papier	Bien adaptée
Informations en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.)	Bien adaptée
Transports	Moyennement adaptée
Autre	Non nécessaire

Si vous avez choisi « Autre », précisez

8.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

La Ville de Provins conduit de nombreuses activités en direction des enfants et des établissements scolaires. Des ateliers sont organisés portant sur la période médiévale, la calligraphie, le vitrail en lien avec les enseignants. Ces activités génèrent la venue d'environ 80 000 scolaires par an.

9. Gestion des visiteurs

9.1 - Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

1,2 million / 100 000 / 200 000 / 1 million / 1 million /

9.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions

Services de transports

9.3 - Quelle est la durée moyenne d'une visite sur le site du patrimoine mondial ?

Un séjour avec deux nuitées

9.4 - Veuillez indiquer les sources d'information

Mairie, office du tourisme.

9.5 - Quelles sont les dépenses moyennes approximatives des visiteurs par jour (Estimez la dépense en dollars des États-Unis) ?

130 euros la nuitée / 50 euros / 10 euros (aller-retour) / 15 euros / 20 euros / 30 euros /

9.6 - Veuillez indiquer les sources d'information

Mairie, office du tourisme.

9.7 - Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

Il y a une **stratégie planifiée et efficace** de gestion du flux de visiteurs, de l'activité touristique et de ses impacts sur le bien du patrimoine mondial.

9.8 - Commentaires concernant la réponse fournie à la question 9.7 ci-dessus

Le dispositif d'accueil consiste à canaliser les visiteurs à l'extérieur du bien inscrit afin de mieux réguler les flux.

9.9 - L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est **géré efficacement et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle**.

9.10 - L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?

Oui, avec un autre système

Si vous utilisez un autre système, précisez :

Une convention, régulièrement mise à jour, est établie entre la Ville et l'office du tourisme qui permet de fixer les missions de l'office de tourisme et d'en contrôler l'exécution.

9.11 - Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

Il y a une **bonne coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique **pour mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle et enrichir l'appréciation des visiteurs**.

9.12 - Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?

La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien **sont appropriées**.

9.13 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs.

9.14 - Comment les revenus du tourisme/apportés par les visiteurs (droits d'entrée, permis) contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

On **collecte des droits d'entrée** et cela **contribue un peu** à la gestion du bien du patrimoine mondial.

9.15 - Existe-t-il des initiatives locales de tourisme durable ?

Oui

Si vous avez répondu « Oui », précisez :

Éclairage, double vitrage, bornes rechargeables.

9.16 - Les bénéfices du tourisme sont-ils partagés avec les communautés locales ?

Oui

Si vous avez répondu « Oui », précisez :

On estime à 450 les emplois générés par l'activité touristique au sein de la ville de Provins

9.17 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant la gestion des visites du bien du patrimoine mondial

Le tourisme est devenu l'un des principaux leviers de développement économique du territoire. Plusieurs secteurs d'activité sont concernés : accueil et médiation (60 étudiants en CFA tourisme, 18 guides conférenciers) ; les boutiques de l'office du tourisme offrent des débouchés aux producteurs locaux ; spectacles (40 intermittents du spectacle) ; plusieurs partenariats avec d'autres villes inscrites au patrimoine mondial (citadelle de Thang Long à Hanoï- Vietnam, inscrite en 2010).

10. Suivi

10.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de sa valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme de suivi complet et intégré** portant sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

10.2 - Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de mesure de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est **appropriée** et des **indicateurs clés** ont été définis, mais le suivi de l'état des indicateurs **pourrait être amélioré**.

10.3 - Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?

	Importance des indicateurs de suivi	Sans objet	Pas d'indicateurs	Indicateurs définis mais pas encore en usage	Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodiques
10.3.1	État de conservation				×
10.3.2	Efficacité du système de gestion				×
10.3.3	Système de gouvernance				×
10.3.4	Synergie appropriée avec les autres désignations de conservation				×
10.3.5	Contribution au développement durable				×
10.3.6	Renforcement des capacités				×

10.4 - Commentaires concernant les indicateurs clés adoptés pour le bien

Parmi les indicateurs retenus actuellement, peuvent être mentionnés : le remplacement des luminaires par des LED, le double vitrage, l'installation de bornes de recharge. Ces indicateurs de suivi seront repris et régulièrement évalués dans le cadre du plan de gestion actuellement en cours d'élaboration.

10.5 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants au suivi :

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Participation moyenne
Autorités locales, municipales	Bonne participation
Communautés locales	Participation moyenne
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Peu de participation
Femmes	Bonne participation
Chercheurs	Peu de participation
Secteur du tourisme	Bonne participation
Entreprises et industries locales	Participation moyenne
ONG	Peu de participation
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

10.6 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial (Aller au début du chapitre 3 pour le [lien vers les rapports sur l'état de conservation](#) de la base de données du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation) ?

La mise en œuvre est en cours.

10.7 - Commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial

Un plan de gestion formalisant les activités de gestion du bien est en cours d'élaboration .

10.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le suivi

11. Évaluation des principaux besoins de gestion

11.1 - Évaluation des besoins de gestion

5.3	Système de gestion/Plan de gestion		
5.3.5	La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 n'a pas été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien		✕
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien		✕
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien		✕
6.1	Financement		
6.1.3	Le budget dont on dispose est acceptable , mais pourrait être augmenté ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion pour ce bien du patrimoine mondial		✕
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial		✕
10	Suivi		
10.2	L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est appropriée et des indicateurs clés ont été définis , mais le suivi de l'état des indicateurs pourrait être amélioré		✕
Veuillez sélectionner 0 points supplémentaires			
☒ Please save this question to reflect changes			

12. Résumé et conclusions

12.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

12.1.1 - Résumé - Facteurs affectant le bien

4.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables	(iv) Préservation des cônes de vues vers et depuis le bien inscrit	Le plan local d'urbanisme des collectivités du provinois n'autorise pas actuellement l'implantation d'éoliennes sur le territoire	Un suivi régulier est assuré entre services de l'État et collectivités locales	Dans les 4 prochaines années (renouvellement des exécutifs locaux)	Services de l'Etat (préfectures) et collectivités du Provinois (maires)	Si les mesures d'interdiction sont bien prises concernant le bien, un risque d'implantation d'éoliennes subsiste en-dehors du bien (départements limitrophes)
4.9	Autres activités humaines						
4.9.5	Terrorisme	(iv) La réglementation actuelle permet de limiter les risques d'attentats (plan Vigipirate notamment)	Dispositifs courants de protection des personnes (police municipale et plan Vigipirate)	Permanent	2023/2030	Mairie et services de l'État	La sécurité est assurée en étroite concertation entre les collectivités et les services de l'État (préfet)
4.10	Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.3	Sécheresses	(iv) Canicules	Le projet de requalification urbaine et paysagère de la ceinture verte de Provins apporte une réponse adaptée aux problématiques de sécheresse.	Gestion régulière de l'évolution du patrimoine arboré et hydraulique du site incluant la question de l'enrichissement des zones de fraîcheur.	2023/2030	Mairie de Provins, communauté de communes et services de l'État	La préemption effectuée par la Ville pour l'acquisition de terrains arborés intra muros contribue à maintenir et préserver des espaces de fraîcheur et d'humidité.
4.10.6	Températures extrêmes	(iv) Les nombreux espaces verts et les caves voûtées permettent de limiter l'impact de températures extrêmes (canicules).	Le projet de requalification urbaine et paysagère de la ceinture verte de Provins apporte une réponse adaptée aux problématiques environnementales en s'attaquant à la gestion et l'évolution du patrimoine arboré et hydraulique du site.	Suivi régulier	2023/2030	Mairie de Provins, Communauté de communes et services de l'État	L'acquisition de terrains arborés intra muros est de nature à préserver des espaces de fraîcheur.
4.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes						

4.12.2	Espèces envahissantes/exotiques terrestres	(iv) Pigeons	Des mesures sont mises en place pour limiter l'impact négatif des pigeons qui endommagent les édifices. Des mesures sont également prises pour la régulation des ragondins dans l'espace hydraulique.	Permanent	2023/2030	Mairie de Provins	Les interventions sont effectuées par des entreprises professionnelles et spécialisées agréées.
--------	--	--------------	---	-----------	-----------	-------------------	---

Résumé - Facteurs affectant le bien complété

12.2. Tableau récapitulatif 2 – Besoins en matière de gestion

12.2.1 - Résumé - Besoins en matière de gestion

5.3	Système de gestion/Plan de gestion				
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
5.3.5	La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 n'a pas été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien	Aucune action n'est actuellement envisagée.	2024/2030	ministère de la Culture	Cette recommandation sera illustrée dans le futur plan de gestion élaboré par la Ville de Provins en concertation avec les services de l'État.
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	Aucune action n'est actuellement envisagée.	2024/2030	Ministère de la Culture	Ce document d'orientation n'a pas été utilisé formellement mais le bien met en pratique de nombreuses mesures prenant en compte les impacts du changement climatiques. Ces mesures seront détaillées dans le futur plan de gestion.
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	Aucune action n'est actuellement envisagée.	2024	Ministère de la Culture	Cette stratégie sera inscrite dans le futur plan de gestion.
6.1	Financement				
6.1.3	Le budget dont on dispose est acceptable , mais pourrait être augmenté ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion pour ce bien du patrimoine mondial	Compte tenu du nombre important de monuments historiques à l'intérieur du bien (53, le plus élevé au au niveau national, hors Paris), des crédits supplémentaires seront à l'avenir nécessaire afin de conserver/restaurer ce patrimoine exceptionnel.	2023/2030	État, Ville de Provins, Département, Région	Pour soutenir financièrement la restauration et la conservation des monuments historiques majeurs de provins, l'État et la Ville ont signé deux conventions-cadres depuis 2005. Les subventions de l'État à la commune s'élèvent depuis 2005 à 10 M€.
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	En l'absence de consigne claire de la part du ministère de la Culture concernant l'application de cette recommandation, aucune action n'est actuellement envisagée.	2024	Ministère de la Culture	Cette stratégie sera illustrée dans le futur plan de gestion de la ville de Provins.
10	Suivi				

10.2	L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est appropriée et des indicateurs clés ont été définis, mais le suivi de l'état des indicateurs pourrait être amélioré	Des indicateurs de suivi concernant la valeur universelle exceptionnelle du bien existent mais seront pleinement mis en œuvre dans le cadre du plan de gestion.	2024/2030	Ville de Provins et services de l'État.	Ce suivi sera assuré dans le cadre du futur plan de gestion à l'aide de fiches-actions assorties d'éléments de calendrier.
------	---	---	-----------	---	--

Résumé - Besoins en matière de gestion complété

12.3. Conclusions finales sur l'état de conservation du bien

12.3.1 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial?

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**.

12.3.2 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial?

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**.

12.3.3 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial?

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**.

12.3.4 - Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien ?

D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intacts**.

12.3.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'état de conservation du bien

Les mécanismes de gestion et les mesures de protection dans le cadre du PLU et du SPR contrôlent et limitent fortement les facteurs susceptibles d'affecter le bien, notamment en ce qui concerne les nouvelles constructions en ville basse dont les volumes sont respectés. L'affichage et l'accès des véhicules sont également réglementés de manière à préserver la VUE du bien.

13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

13.1 - Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie des communautés locales et groupes autochtones	Très positif
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Très positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Très positif
Soutien politique pour la conservation	Très positif
Cadre juridique/de politique générale pour la conservation	Très positif
Promotion	Très positif
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Très positif
Égalité des genres	Positif
Services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème	Positif
Inclusion sociale et équité et renforcement des opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion ou de la situation économique ou autre	Positif
Promotion d'un développement économique local inclusif et amélioration des moyens de subsistance	Positif
Contribution à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle sur le périmètre et à proximité des biens du patrimoine	Positif

Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

13.2 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial et ses impacts

L'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial s'est traduite par une appropriation, tant au plan national qu'international, attestée par l'augmentation significative du nombre de visiteurs, passée de 500 000 en 2000 à 1 million en 2022 (dont 20% de visiteurs étrangers).

14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

14.1 - Exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial

La Ville de Provins a fait l'acquisition depuis le début des années 2000 d'espaces non bâtis et transformés en espaces végétalisés qui servent actuellement de zones de fraîcheur lors des épisodes de canicule. Parallèlement, le projet de requalification du grand site de la "Ceinture verte", promenade qui se déploie sur l'emprise des anciens remparts de la ville historique, est l'opportunité pour Provins d'améliorer le cadre de vie (mobilités, itinéraires de promenade).

14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonne pratique au niveau du bien

Développement durable
Synergies
État de conservation
Gestion
Gouvernance
Renforcement des compétences

15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.1. Pertinence de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.1.1 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité.
L'efficacité de la gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle.
Le suivi et l'établissement de rapports.

15.1.2 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les entités suivantes

État partie	Bon suivi
Gestionnaires de sites	Bon suivi
Centre du patrimoine mondial	Suivi moyen
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Suivi moyen

15.2. Utilisation des données

15.2.1 - Comment les autorités responsables du bien prévoient-elles d'utiliser les données enregistrées à l'occasion de ce cycle de Rapports périodiques ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine
Mise à jour des plans de gestion
Sensibilisation
Promotion

15.2.2 - Commentaires sur l'utilisation des données de ce cycle de soumission des Rapports périodiques

15.3. Délais et ressources

15.3.1 - Entités ayant participé au remplissage de ce questionnaire en ligne (cocher autant de cases que nécessaire)

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel.
Gestionnaire/coordonateurs/personnel du site.
Points focaux des autres conventions/programmes internationaux.

15.3.2 - L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre entre les genres est explicitement **intégré et efficacement mis en œuvre** dans le processus.

15.3.3 - Avez-vous eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires et remplir ce questionnaire ?

Oui

15.3.4 - Estimez le temps (heures de travail) nécessaire pour remplir ce questionnaire

1 mois / 1 mois / 1 mois /

15.3.5 - Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?

		Non	Oui
15.3.5.1	Ressources humaines		✕
15.3.5.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	✕	

15.4. Format et contenu du Rapport périodique

15.4.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter ce questionnaire ?

La **majeure partie** des informations requises était accessible.

15.4.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

		Très difficile	Difficile	Facile	Très facile
15.4.2.1	Facilité d'utilisation du questionnaire			✕	
15.4.2.2	Clarté des questions			✕	

15.4.3 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Il pourrait être souhaitable qu'un nombre de questions plus important concerne les actions conduites en faveur de l'entretien et de la restauration des édifices, incluant notamment la prise en compte des monuments historiques dans le cadre des directives sur le développement durable et la transition énergétique, ainsi que la préservation des savoir-faire locaux.

15.5. Formation et conseils

15.5.1 - Veuillez évaluer le soutien des entités suivantes en matière de formation et de conseils pour compléter le questionnaire

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Pas de soutien
UNESCO (autres secteurs/bureaux hors-siège)	Pas de soutien
Commission nationale pour l'UNESCO	Pas de soutien
ICOMOS international	Pas de soutien
UICN international	Pas de soutien
ICCROM international/régional	Pas de soutien
ICOMOS national/régional	Pas de soutien
UICN national/régional	Pas de soutien

15.5.2 - Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Peu de soutien
Représentant de l'État partie (Point focal national)	Bon soutien
Autres secteurs de l'UNESCO (par ex. bureaux hors siège)	Pas de soutien
Commission nationale pour l'UNESCO	Pas de soutien
ICOMOS international	Pas de soutien
ICCROM international/régional	Pas de soutien
ICOMOS national/régional	Pas de soutien
UICN national/régional	Pas de soutien
UICN international	Pas de soutien

15.5.3 - Les sources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ?

Oui

15.5.4 - Veuillez fournir d'autres commentaires sur les ressources de formation en ligne et les changements que vous aimeriez voir mise en œuvre.

Des exemples de réponse type pourraient aider pour certaines questions (facteurs affectant le bien et actions engagées).

15.6. Actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

15.6.1 - Résumé des actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

Pas d'éléments proposés pour mise à jour.

15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.7.1 - Veuillez fournir des commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

Il serait intéressant de disposer, à l'issue de l'examen par le Comité du patrimoine mondial, de l'ensemble des rapports périodiques du 3e cycle, d'exemples de bonnes pratiques concernant des biens comparables (niveau européen). Il serait également souhaitable pour les ensembles urbains de consacrer davantage de questions portant sur les réalisations en terme de restaurations et de préservation des édifices à l'intérieur du bien.

15.7.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions. Nous vous invitons à contacter votre Point focal pour qu'il/elle valide et envoie le questionnaire au Centre du patrimoine mondial.